



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 21 février 2025

RN 12 - Baisse de la limitation de vitesse à 90 km/h au niveau de Guingamp

La limitation de vitesse sur la RN12 à hauteur de la commune de Guingamp va prochainement être abaissée de 110 à 90 km/h. Cette mesure vise à mieux répondre aux enjeux de sécurité routière sur ce tronçon particulièrement fréquenté.

La direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest, gestionnaire de la RN12, procédera au changement des panneaux de limitation de vitesse dans l'objectif d'une entrée en vigueur de cette mesure le 26 février.

Pourquoi cette baisse de vitesse ?

La RN12 est un axe structurant au niveau régional qui supporte la liaison Rennes - Brest et desservant tout le nord de la Bretagne. Sur le contournement de l'agglomération de Guingamp, un trafic local intense vient s'ajouter au trafic de transit. La circulation sur la RN12 y est très soutenue, avec un trafic atteignant 30 000 véhicules par jour.

Par ailleurs, ce secteur de la RN12 est ponctué de multiples échangeurs pour répondre au besoin de desserte locale. Ces infrastructures génèrent en contrepartie des manœuvres d'entrée et sortie de la RN12 extrêmement nombreuses nécessitant une vigilance accrue de la part des usagers.

De plus, la RN12 a été progressivement aménagée à 2x2 voies entre les années 1970 et 1980 principalement, selon les normes géométriques en vigueur à cette époque alors que le trafic était bien moindre. Aujourd'hui, le trafic actuel, la configuration géométrique peut présenter un décalage vis-à-vis du niveau de service attendu (exemples : largeur localement insuffisante de la bande d'arrêt d'urgence, longueur réduite des bretelles), sans qu'il soit possible d'y remédier totalement. Les travaux correspondants seraient très complexes à mettre en œuvre, limités par le manque d'emprise foncière et d'un coût disproportionné. Des améliorations sont néanmoins apportées dans la mesure du possible lors des travaux d'entretien des chaussées, comme ceux prévus à hauteur de Guingamp à partir du 10 mars.

Enfin, l'intensité du trafic sur ce tronçon génère de nombreux événements de circulation nécessitant de fréquentes interventions de la part des équipes d'exploitation de la DIR ouest (balisage de bouchon, de véhicule en panne, d'accident, ...). Ces opérations, souvent effectuées en pleine circulation, renforcent la nécessité d'une vitesse adaptée pour garantir la sécurité de tous.

Tous ces éléments ont amené l'Etat à étendre la limitation de vitesse à 90 km/h sur la RN12. Après l'abaissement déjà en place entre Languieux et Plérin, cette mesure sera prochainement étendue à toute la partie est du contournement de l'agglomération de Saint-Brieuc ainsi qu'au contournement de Guingamp.

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr



Quels effets attendus ?

La réduction de vitesse maximale autorisée vise principalement à améliorer la sécurité des déplacements dans un environnement routier où la conduite requiert une attention soutenue en raison du volume de circulation et de la configuration des lieux.

Elle permettra également de réduire le différentiel de vitesse entre les véhicules en transit et ceux effectuant des manœuvres d'entrée ou sortie sur les nombreuses bretelles d'échangeurs. Cette mesure contribuera ainsi à fluidifier les interactions entre usagers et à renforcer la sécurité des agents de la DIR Ouest, qui interviennent quotidiennement sur cet axe.

Quand la nouvelle limitation entre-t-elle en vigueur ?

La mise en place de cette nouvelle limitation de vitesse est programmée pour le mercredi 26 février.

Les équipes de la DIR ouest préparent dès à présent la pose des nouveaux panneaux qui indiqueront la nouvelle vitesse maximale autorisée de 90 km/h. Les panneaux seront ainsi opérationnels au jour convenu.

Des panneaux d'information ont également été déployés le long de la RN12 afin d'anticiper ce changement et d'en informer les usagers réguliers de cet itinéraire.

Chaque jour, les agents des DIR interviennent sur la route pour votre sécurité, respectez leur travail, respectez-les.

Pour s'informer avant et pendant son déplacement

- Consultez les conditions de circulation sur le site de la DIR Ouest: diro.fr
- Suivez l'information routière Bison Futé : bison-fute.gouv.fr
- Soyez attentif les panneaux d'informations lumineux

Direction interdépartementale des routes Ouest

Toute l'année, sur les routes nationales de **Bretagne** et des **Pays de la Loire**, la DIR Ouest est garante de la **mobilité**, de la **sécurité** de millions d'usagers de la route et contribue au **développement des territoires** desservis. Cette mission de service public est portée par 800 femmes et hommes, **fiers** de leurs métiers, **fiers** de faire partie de la DIR Ouest, **fiers** d'être utiles.

La DIR Ouest est un service déconcentré du ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires.

Pour plus d'informations sur **la DIR Ouest** et ses **actions**, visitez notre site web: diro.fr

2025-03

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr

